

ECOLE MATERNELLE LI PARPAIOUN

PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ECOLE Lundi 06 novembre 2023

Personnes présentes :

| Personnel Education Nationale | Représentants de la Mairie et personnel municipal | Représentants des parents d'élèves |
|--|--|---|
| Madame Galdeano, enseignante Monsieur Dauphin, enseignant Madame Siri, enseignant Madame Caudan, enseignante Madame Gerlier, directrice. | Monsieur Robert, Monsieur le Maire Madame Maurin, conseillère municipale en charge des écoles, Mme Receveur, atsem Mme Tranier, atsem Mme Ughetto, atsem | Madame Rottier, FCPE Madame Pottin, FCPE |

Personnes excusées:

Madame DEPRE, Inspectrice de la circonscription de Pertuis

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 12 juin 2023
- Vote du règlement intérieur
- Présentation du protocole harcèlement de la circonscription de Pertuis
- Bilan des élections de représentants de parents d'élèves
- Effectifs des classes à la rentrée 2023 et effectif prévisionnel pour la rentrée 2024
- Bilans des coopératives
- Projets à venir

1. Approbation du procès verbal du conseil d'école

Tous les membres du conseil d'école approuvent le procès-verbal du conseil d'école du 12 juin 2023.

2. Vote du règlement intérieur

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Paragraphe « Inscription et fréquentation » : *Peuvent être accueillis les enfants de l'année civile suivante en fonction des capacités d'accueil.*
- Paragraphe « Entrées et sorties » :
Ouverture du portail : de 11h55 à 12h00 pour la sortie du matin
de 16h25 à 16h30 pour la sortie de l'après-midi

Le paragraphe suivant est rajouté :

En période d'urgence attentat

Les enfants sont déposés et récupérés au portail de l'école maternelle.

Pour les familles ayant des enfants à la fois à l'école maternelle et à l'école élémentaire, les enfants seront récupérés à 16h30 au portail situé à côté de la bibliothèque municipale.

- Paragraphe « Propreté/ Objets personnels » : la phrase « Si l'enfant apporte des jouets à l'école, il doit savoir qu'il peut les perdre, les casser ou que l'on peut lui prendre. Cela arrive et

ECOLE MATERNELLE LI PARPAIOUN

l'école ne peut en être tenue pour responsable. Il en est de même pour les bijoux. Les jouets sont interdits en moyenne et grande sections. » est remplacée par : *Les jouets sont interdits.*

- Paragraphe « Animaux » : il faut désormais lire : *Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école, sauf les chiens d'assistance.*
- Un nouvel article est rajouté : Harcèlement :
Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en oeuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

La directrice demande l'autorisation de créer à la peinture des couloirs pour les parents pour faciliter la sortie. Monsieur le Maire donne son accord. La directrice indique aux membres du conseil que ce point du règlement sera mis en application à compter du 13 novembre afin de laisser un laps de temps pour optimiser l'organisation. Le règlement sera envoyé par mail dans les plus brefs délais à tous les parents afin qu'ils en prennent connaissance.

3. Protocole harcèlement

Mme Gerlier présente le protocole d'intervention PHARE de la circonscription de Pertuis dans lequel s'inscrit le protocole harcèlement de l'école présenté en septembre 2022.

4. Bilan des élections de représentants de parents d'élèves

Madame Gerlier rappelle que lors du conseil d'école exceptionnel le vote par correspondance a été maintenu dans l'attente d'une étude financière plus poussée pour la mise en place d'un vote électronique. Les résultats des élections sont les suivants :

Participation

| Modalité de vote | Exclusivement par correspondance |
|--------------------------------|----------------------------------|
| | Résultats bruts |
| Nombre d'inscrits | 190 |
| Nombre de votants | 97 |
| Nombre de votes blancs ou nuls | 5 |
| Nombre de suffrages exprimés | 92 |
| Taux de participation | 51.05% |

5. Effectifs des classes

Cette année l'école accueille :

2 élèves de TPS

20 élèves de PS

52 en MS

30 en GS

Soit un total de 104 élèves.

La campagne de recensement a débuté : pour l'instant, 24 familles ont déclaré vouloir inscrire leur enfant à la rentrée prochaine à l'école maternelle de Villelaure.

ECOLE MATERNELLE LI PARPAIOUN

La directrice informe que dorénavant les parents devront passer en mairie récupérer un certificat d'inscription avant leur demande d'admission à l'école. Monsieur le Maire demande que l'école et le service communal se coordonnent pour faciliter cette démarche aux parents.

6. Bilans des coopératives

Soldes des comptes :

| PS/MSm | PS/MS ml | PS/MS v | MS/GS | GS | Collectif |
|--------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------|
| Dépenses : adhésion OCCE | Dépenses : adhésion OCCE | Dépenses : adhésion OCCE participation des parents | Dépenses : adhésion OCCE | Dépenses :albu ms, mascotte, bulbes, adhésion OCCE | Dépenses : piles et panière |
| Solde : 762€ | Solde : 632,22€ | Solde : 209,11€ | Solde :399€ | Solde : 649,3€ | Solde : 1254,27 € |

7. Projets à venir

Chorale : L'ensemble des classes participera à la chorale de l'école qui sera sur le thème des animaux du monde cette année.

Ecole et cinéma : Deux classes de PS/MS participeront à ce projet. Le cinéma de Cucuron se déplace 3 fois dans l'année sur Villelaure pour proposer des courts métrages adaptés aux enfants de cet âge-là.

Math et arts : Mme Galdeano a inscrit sa classe à ce concours qui consiste à réaliser une production plastique en lien avec les mathématiques.

Projet potager : Plusieurs classes travailleront autour du potager de l'école. La classe de Mme Caudan bénéficiera cette année de l'intervention du Parc du Luberon.

Liaison GS/CP : Afin de faciliter la transition vers le CP, différents ateliers (sportifs, pâtisserie, lecture) et échanges sont organisés afin de préparer les élèves de grande section à l'entrée au CP.

8. Questions supplémentaires:

Les représentants de parents d'élèves interrogent Mme Maurin sur la situation de l'accueil périscolaire et la mise en place d'un accueil le mercredi.

Mme Maurin indique que toutes les demandes concernant les services périscolaires ont été satisfaites. En ce qui concerne l'accueil du mercredi, la municipalité se heurte au problème de recrutement de personnel qualifié.

Le conseil d'école s'achève à 19h15.

Le secrétaire

V. Dauphin

la présidente

F. Gerlier